



aappe

Saisies immobilières, sûretés judiciaires, licitations

Le tarif de postulation

THÉORIE, PRATIQUE, CALCULS ET OUTILS



2 JUILLET | 9h
2021 | 13h

Formation en visioconférence

Saisies immobilières, sûretés judiciaires, licitations

Le tarif de postulation

THÉORIE, PRATIQUE, CALCULS ET OUTILS

Intervenants



Frédéric ALLÉAUME

LEXIENS AVOCATS

Avocat au barreau de Lyon,
Administrateur de l'AAPPE



Emmanuel JOLY

AVOCATS DYNAMIS EUROPE

Avocat au barreau de Bordeaux,
Président d'honneur de l'AAPPE



Frédéric KIEFFER

KIEFFER-MONASSE & ASSOCIÉS

Avocat au barreau de Grasse,
Président d'honneur de l'AAPPE

Formation en visioconférence

Renseignements et inscriptions

AVOCATS : 90€

le 2 juillet 2021 de 9h00 à 12h30*

veronique.jeande@aappe.fr

Tél : 01 34 74 38 95

AAPPE C/o V. JEANDÉ

17 bis route du Moulin à Vent
78740 VAUX SUR SEINE

PERSONNEL SALARIÉ : 100€

le 2 juillet 2021 de 9h00 à 13h00

l.galigne@enadep.com

ENADEP

48 rue de Rivoli
75004 PARIS

*Prise en compte au titre de la formation continue pour 3h30

Programme de la formation

I. Présentation générale du tarif

I.1 Les textes principaux

- Textes de base
- Modificatifs intervenus

I.2 Champ d'application

I.3 Les principales caractéristiques du tarif

II. Les frais et débours

- Définitions
- Distinctions
- Taxation
- Recouvrement

III. Les émoluments

III.1 En matière de saisie immobilière et de licitation

III.1.1 Les émoluments fixes

III.1.2 Les émoluments proportionnels

III.1.2.1 En cas de vente par adjudication

- Vente par adjudication
- Surenchère
- Réitération des enchères
- Abandon de procédure

III.1.2.2 En cas de vente amiable

- Sur autorisation judiciaire
- Après audience d'orientation ordonnant la vente forcée

III.1.2.3 Pour la distribution du prix

- Si un seul créancier
- Si plusieurs créanciers

III.1.2.4 En cas d'incident

- Incident présentant le caractère d'une demande principale
- Incident ne présentant pas le caractère d'une demande principale

III.2 En matière de sûretés judiciaires

III.2.1 Les émoluments fixes

III.2.2 Les émoluments proportionnels

III.2.2.1 Pour les actes réalisés

III.2.2.2 Pour les formalités réalisées

III.3 En matière de partage

III.3.1 Les émoluments fixes

III.3.2 Les émoluments proportionnels

Conclusion



aappe.fr

PARTENAIRES

